



Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du Jeudi 9 février 2023

Conseillers municipaux en exercice : 29

Le Conseil municipal, convoqué le 2 février 2023, s'est réuni à la salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville - 1 Rue de l'Hôtel de Ville – 25800 Valdahon, sous la présidence de Mme Sylvie LE HIR.

La séance est ouverte à 20h04 et levée à 20h49.

Etaient présents : Mme Sylvie LE HIR, M. Pierre BENOIT, M. Salih KURT, Mme Rachel LORIN CART-GRANDJEAN, M. Morgan PERRIN, Mme Dominique GUILLEUX, M. Stéphane LESCURE, Mme Gaëlle JOBERT, M. Bernard LAPOIRE, Mme Morgane OUDOT, Mme Christiane KONIG, M. Michel PARRENIN, M. Florent MANZONI, M. Noël PERROT, Mme Colette LOMBARD, M. Éric GIRAUD, M. Didier DUMONT, M. Bernard ANDREZ, Mme Henriette PROST-TOURNIER, Mme Patricia LIME VIEILLE, M. Dominique ROUX, M. Guy BRUCHON.

Etaient absents : M. Bruno DIRAND, M. Didier MOULIN, Mme Josiane CHAUVIN, Mme Marie-Hélène BALLEE, Mme Martine CART-GRANDJEAN, Mme Martine COLLETTE, Mme Agnès MARGUET.

Secrétaire de séance : M. Bernard LAPOIRE

Procurations de vote :

Mandant/Mandataire : B. DIRAND /M. PERRIN ; D. MOULIN/B. LAPOIRE ; MH. BALEE/M. PARRENIN ; M. CART-GRANDJEAN/R. LORIN CART-GRANDJEAN ; M. COLLETTE/E. GIRAUD ; A. MARGUET/P. BENOIT

Modification des effectifs-Poste d'Agent d'accueil

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant. Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. Un nouvel agent va intégrer nos effectifs à compter du 1^{er} mars 2023 au grade d'adjoint administratif, pour exercer les fonctions d'agent d'accueil – Etat civil sur la base hebdomadaire de 35 heures.

Cet agent remplacera à ce poste un agent titulaire du grade d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe sur la base hebdomadaire de 35 heures, en disponibilité jusqu'au 13/09/2025.

Cette proposition nécessite la création d'un poste permanent d'adjoint administratif à temps complet (35 heures) en remplacement du poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe à temps complet (35 heures).

Au vu de ce qui précède et après avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Approuve la suppression du poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe à temps complet
- Approuve la création du poste d'adjoint administratif à temps complet, les crédits nécessaires étant inscrits au budget
- Modifie le tableau des effectifs à compter du 1^{er} mars 2023 comme suit :

- Grade d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe à temps complet :
 - ancien effectif : 1
 - nouvel effectif : 0
- Grade d'adjoint administratif à temps complet :
 - ancien effectif : 0
 - nouvel effectif : 1

- Donne tous pouvoirs à Madame le Maire ou à son représentant pour effectuer les démarches nécessaires.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Sylvie LE HIR



Affiché à la Mairie de Valdahon le :
14/02/2023